

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-1-2

Séance du vendredi 10 juin 2016

CESSION DE L'EHPAD HEIMELIG A LA FONDATION ARMEE DU SALUT TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

ABSENTS : MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L3231-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU les articles 2298 et suivants du Code Civil relatifs à l'obligation du débiteur avant implication de la caution envers le créancier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au budget primitif 2016,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2010-1-1-6 du 22 janvier 2010 relative à la garantie d'emprunt accordée à Habitats de Haute Alsace pour trois emprunts d'un montant total de 11 750 000 € destinés à la construction de l'EHPAD Heimelig de Seppois-Waldighoffen,

- VU la demande de transfert de garantie formulée par la Fondation Armée du Salut relative aux trois emprunts précités contractés initialement par Habitats de Haute Alsace auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Décide le transfert de la garantie d'emprunts départementale pour le remboursement des prêts souscrits initialement par Habitats de Haute Alsace auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Heimelig qui seront transférés à la Fondation Armée du Salut (FAS) à l'occasion de la vente de cet EHPAD à la FAS.

Dans le cadre du transfert des prêts précités, les emprunts garantis se répartissent selon la liste ci-dessous :

Référence dossier	Détail de l'opération	Montant initial de l'emprunt	Quotité garantie	Encours restant à garantir au 1er/04/2016
30041	Construction de l'EHPAD	6 950 000 €	100 %	6 585 599,48 €
30442	Construction de l'EHPAD	1 200 000 €	100 %	1 188 216,08 €
30443	Construction de l'EHPAD	3 600 000 €	100 %	3 430 625,55 €

La Fondation Armée du Salut sera purement et simplement substituée à Habitats de Haute Alsace dans l'exécution des obligations et dans le bénéfice des droits résultant des garanties d'emprunt.

- ☞ Précise l'obligation faite à la Fondation Armée du Salut, pour pouvoir bénéficier des garanties d'emprunt précitées, d'inscrire une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit du Département.
- ☞ Autorise le Président du Conseil départemental à signer tout acte et tous documents, effectuer toutes publicité et formalités s'y rapportant, et plus généralement, faire le nécessaire en vue d'assurer le transfert de la garantie des emprunts susmentionnés à la Fondation Armée du Salut, y compris à signer la convention de transfert de prêts qui interviendra sur la base du modèle annexé à la présente délibération et traitera des garanties d'emprunt départementales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité